

M. Maybank, adjoint parlementaire au ministre des Mines et des Ressources, dépose sur le bureau,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 134, approuvé le 18 janvier 1949: autorisant la concession de quelque intérêt dans des terres, tel que requis par l'article 75 de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Copie des ordonnances rendues par le commissaire en conseil des territoires du Nord-Ouest jusqu'à la fin de janvier 1949, tel que requis par l'article 13 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

M. Gardiner, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies au cours de la campagne agricole de 1947-1948.

M. St-Laurent propose pour M. Howe,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la Corporation commerciale canadienne en vue de prescrire l'autorisation d'avances à la Corporation, sous forme de prêts, à même le Fonds du revenu consolidé et de prolonger la durée d'application de la loi.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet dudit projet de résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Garson propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier plusieurs statuts en vue de les rendre applicables ou autrement conformes à la Confédération canadienne lorsque Terre-Neuve deviendra une province du Canada.

M. Garson, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet dudit projet de résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Brown tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion d'amendement proposée par M. Drew et la motion de sous-amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Drew.

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.